

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le seize du mois de NOVEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	6
VOTES :	29
POUR :	29
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	10/11/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS :

LOUVION C.	à	LAUGIER N.
GALLO C.	à	SPAGNOU D.
JOURDAN E.	à	REYNIER C.
MUNS A.	à	PAYAN L.
BOY JP.	à	TEMPLIER JP.
JAFFRE S.	à	CLEMENT JL.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-11-12-SP

OBJET : Création d'emplois non permanents : accroissement temporaire d'activité pour l'année 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que chaque année la commune de SISTERON doit recruter des agents non-titulaires afin d'assurer des tâches occasionnelles et ponctuelles, notamment en cas de surcroît d'activité, de renfort des équipes permanentes ou pour des missions spécifiques nécessitant une technicité particulière.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-I-1° ainsi que le Code Général de la Fonction Publique (C.G.F.P) et notamment son article L.332-23.1, autorisent dans ces cas à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. La durée d'emploi est limitée à 12 mois, compter tenu le cas échéant de renouvellement de contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Au titre de l'année 2024 et sous réserve des crédits inscrits au budget primitif 2024, il est nécessaire de prévoir la création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité pour les services listés dans les tableaux ci-après. En tout état de cause, les quotités de travail en équivalent temps plein (ETP) mentionnées représentent des plafonds d'emplois qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services, validés dans le cadre de la procédure de recrutement adoptée en Comité Social Territorial dans sa séance du 15 février 2023 et sa mise en application par la note de service n° 2023-09-SP du 03 avril 2023.

Il est précisé que selon la nature et le profil des fonctions, l'autorité territoriale détermine le niveau de rémunération qui est limité à l'indice terminal de la grille indiciaire du grade de référence. La rémunération des animateurs du Centre des Loisirs est définie en particulier par référence à la délibération n° 2008-9-24 DJ du 24 septembre 2008. La rémunération peut être majorée en fonction des heures supplémentaires réalisées en application des dispositions de la délibération n° 2021-09-04-SG du 15 décembre 2021 ou fonction de l'application du régime indemnitaire défini par la délibération n°2020-07-19-SP du 24 septembre 2020.

DIRECTION DES SPORTS	CADRE D'EMPLOIS		NOMBRE D'EMPLOIS (ETP)	FONCTIONS	REMUNERATION
Complexes sportifs	Adjoint Technique		1	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Stades	Adjoint Technique		1,45	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS (ETP)	FONCTIONS	REMUNERATIONS
Bâtiments - Réseaux secs et petits travaux	Adjoint Technique	1	Agent Technique Serrurerie Electricité	Limite indice terminal Echelle C1
	Adjoint Technique	1		
	Adjoint Technique	1	Agent Technique	
	Adjoint Technique	0,25	Entretien	
Propreté Urbaine	Adjoint Technique	3	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Logistique – Matériel Entretien voirie	Adjoint Technique	1	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Espaces Verts	Adjoint Technique	1	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Pôle environnement Eau Assainissement	Adjoint Administratif	1	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1

DIRECTION ENFANCE PERISCOLAIRE-LOISIRS	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS (ETP)	FONCTIONS	REMUNERATIONS
Garderies accompagnement Entretien Ecoles Maternelles	Adjoint Technique	3,55	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Garderies accompagnement Entretien Ecoles Primaires	Adjoint Technique	5,30	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Cuisine Centrale Cantines	Adjoint Technique	2,10	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Restaurant Scolaire Petite Enfance	Adjoint Technique	1,20	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Multi-accueils municipaux Crèche P'Tit Voli	Adjoint Technique	1,35	Agent d'entretien Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
	Auxiliaire de puériculture	1	Auxiliaire de puériculture	Limite indice terminal grade de référence
Multi-accueils municipaux Crèche Clair de Lune	Adjoint Technique	0,40	Agent d'entretien Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
	Auxiliaire de puériculture	2	Auxiliaire de puériculture	Limite indice terminal grade de référence
Centre des loisirs	Animateur	7	Animateur	Par référence à la délibération n° 2008-9-24 DJ
	Adjoint Technique	0,75	Agent d'entretien	Limite indice terminal Echelle C1

Mis en ligne le 17/11/2023 à 14h45

REÇU EN PREFECTURE
le 17/11/2023

Application agréée E-legalite.com

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS (ETP)	FONCTIONS	REMUNERATION
Service Etat-civil	Adjoint Administratif	0,90	Agent Administratif	Limite indice terminal Echelle C1

DIRECTION DES FINANCES	CADRE D'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOIS (ETP)	FONCTIONS	REMUNERATION
Comptabilité/Régies	Adjoint Administratif	1	Agent Administratif	Limite indice terminal Echelle C1

DIRECTION POLE ACCUEIL JEUNES	CADRE D'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOIS (ETP)	FONCTIONS	REMUNERATION
Accueil de Loisirs - Pôle Jeunes	Adjoint d'Animation	4	Agent d'Animation	Limite indice terminal Echelle C1
Pass Beaulieu	Animateur	1	Animateur	Limite indice terminal grade de référence
	Adjoint Technique	0,15	Agent d'entretien	Limite indice terminal Echelle C1
Accueil Jeunes mercredis et vacances	Adjoint d'animation	2,40	Animateur	Limite indice terminal Echelle C1
	Agent social	0,55	Agent social	Limite indice terminal Echelle C1

DIRECTION GENERALE DES SERVICES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS (ETP)	FONCTIONS	REMUNERATION
Secrétariat Général	Adjoint Administratif	1	Agent administratif	Limite indice terminal Echelle C1
	Technicien	1	Assistant de Prévention	Limite indice terminal grade de référence

**Où cet exposé, après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal l'unanimité**

DECIDE la création des emplois pour accroissement temporaire d'activité tels que définis ci-dessus.
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,

D. SPAGNOU